

CAHIER DES CHARGES DES MEMBRES BENEVOLES D'AUMÔNERIES D'EMS ET CLINIQUES

Ce cahier des charges s'inscrit dans la mission générale de l'Eglise catholique romaine à Genève, auprès des personnes âgées ou malades.

Dans le cadre de la Pastorale de la Santé, ce document a pour but d'aider la personne engagée à définir clairement les responsabilités et tâches liées à son engagement. Son activité sera évaluée sur la base des cinq points de ce document.

1 / Définition de la mission

Le/la bénévole est une personne qui intervient dans une institution auprès de personnes âgées et/ou malades. Au nom de l'Eglise et en lien avec le/la responsable de l'aumônerie, il/elle leur offre présence, écoute et soutien dans une attitude de respect et de discrétion.

2 / Relations institutionnelles

Le/la bénévole intervient dans une institution en accord avec la Direction de cette Institution. Dans le cas d'un engagement au sein d'une équipe catholique, il/elle est sous la responsabilité du Répondant de l'aumônerie et du Bureau-Santé. Il /elle doit toujours avoir présent à l'esprit que la présence des aumôneries n'est pas un droit acquis mais un partenariat souhaité ou toléré par les Institutions.

3 / Relations fonctionnelles

**La relation principale se crée entre l'accompagnant et l'accompagné(e).
D'autres relations sont souhaitables, voire indispensables :**

- avec le/la responsable de l'aumônerie et/ou le répondant de l'Etablissement
- avec l'équipe soignante dans le respect des règles de l'établissement
- avec la famille et les proches
- avec les assistants sociaux et les animateurs
- avec la Paroisse de l'Unité Pastorale concernée
- avec les représentants d'autres confessions chrétiennes ou religions

4 / L'accompagnement du patient ou du résident

Le/la bénévole doit être capable :

- d'avoir une attitude d'accueil pour tous
- d'être authentique
- de savoir se mettre à l'écoute de l'autre
- de respecter les convictions de l'autre
- de dire son enracinement dans la foi chrétienne sans envahir l'autre ni le lui imposer
- de respecter avec ponctualité les jours et les heures de présence choisis avec la/ les personnes accompagnées
- de respecter la plus stricte confidentialité

5 / Fonctionnement d'aumônerie et ressourcement

- le/la bénévole organise son travail et ses vacances en accord avec le/la responsable de l'aumônerie et le répondant de l'établissement concerné
- participe aux réunions organisées par le/la responsable de l'aumônerie
- participe aux sessions de formation liées à la Pastorale de la Santé
- rencontre régulièrement le/la responsable d'aumônerie pour faire le point sur son activité

IMPORTANT

Chaque personne s'engageant bénévolement doit veiller à :

- **respecter l'action thérapeutique des soignants**
- **annoncer tout changement intervenant dans sa situation personnelle ayant des répercussions sur sa disponibilité (maladie, accident, deuil...)**
- **suivre une formation complémentaire si nécessaire**
- **garder un juste équilibre entre les besoins de son lieu d'engagement et son rythme personnel ainsi que son besoin de ressourcement**

Temps d'essai demois puis évaluation

Le/la bénévole

Le/la responsable

Genève, le